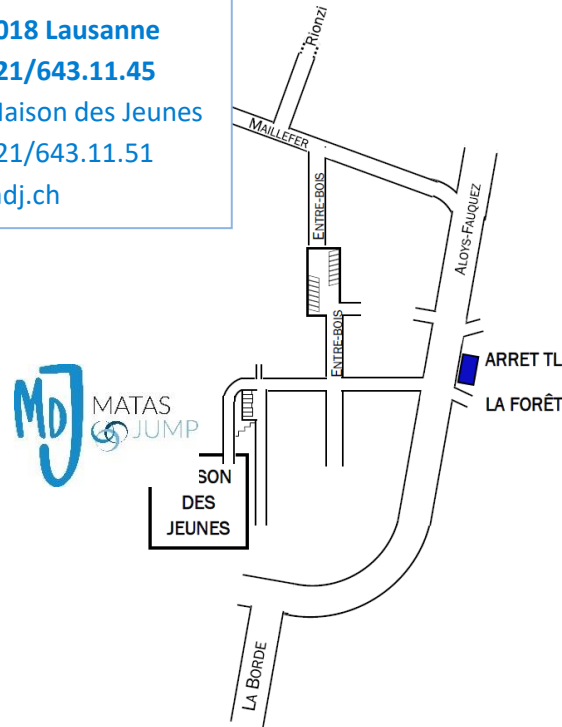


PLAN D'ACCÈS

MATAS JUMP
Ch. d'Entre-bois 1
1018 Lausanne
021/643.11.45
Maison des Jeunes
021/643.11.51
mdj.ch



Transports publics :

Arrêt TL : Forêt

Lignes bus TL : 3, 8, 18 & 23

HORAIRES

Selon le Programme Pédagogique Personnalisé

Matinée : 8h30 à 11h30

Après-midi : 13h30 à 15h30

Mercredi après-midi : congé

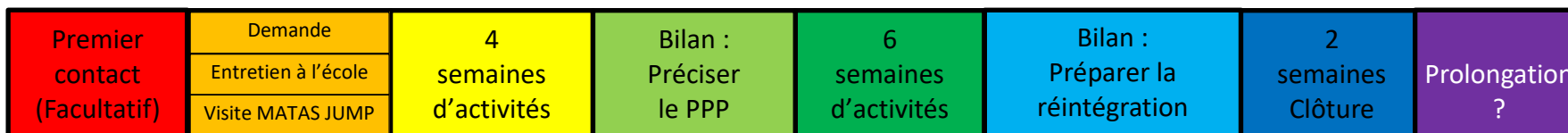
LES MATAS VAUDOIS

MATAS signifie *Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité*.

Les MATAS résultent d'une collaboration entre l'école ordinaire et les institutions d'éducation spécialisée. Ils constituent une des prestations de la Politique Socio-Educative cantonale en matière de protection des mineurs du 28 août 2006. Ils sont inscrits dans la Loi sur l'Enseignement Obligatoire du 7 juin 2011 et son règlement d'application. L'élève reste rattaché à la classe de son établissement d'origine.

Le MATAS JUMP est placé sous la responsabilité de l'Association de la Maison des Jeunes de Lausanne, qui offre divers types d'accompagnement pour les jeunes.





LES JEUNES CONCERNÉ-E-S

Elève-s scolarisé-e-s dans l'un des sept établissements secondaires lausannois.

En situation de difficultés, de désintérêt, de démotivation ou de désinvestissements scolaire.

Pour lequel-le-s la poursuite de la scolarité dans sa classe d'origine est une priorité réalisable.

LES OBJECTIFS

Soutenir le-la jeune dans sa capacité d'acquisition et de motivation à l'apprentissage.

Limiter le risque de rupture scolaire et sociale.

Mettre le-la jeune dans un contexte lui permettant de porter un autre regard sur lui/elle-même et sur son avenir.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ

En principe, le programme Matas dure 12 semaines.

Afin de faciliter son retour à l'école à temps complet, l'élève est maintenu en partie dans sa classe d'origine. Il est accueilli au MATAS par ½ journée.

L'horaire est établi en fonction de ses besoins et co-construit avec le jeune, sa famille, l'école et les éventuels autres professionnels, sur la base de l'horaire de sa classe d'origine.

Une étroite collaboration entre tous les partenaires du projet vise un encadrement cohérent du jeune. Le but est de favoriser une alliance éducative facilitant son accrochage scolaire.

LES ACTIVITÉS ALTERNATIVES

Pendant les moments scolaires, l'enseignante coordonne les activités du jeune avec les enseignants de la classe d'origine. Ce travail complémentaire dans les matières définies lors des différentes rencontres vise à réconcilier le jeune avec le monde scolaire.

L'atelier *entretien de propriété*, géré par un maître socio-professionnel, permet de mettre le jeune dans une situation professionnelle en vue de favoriser un projet professionnel réaliste tout en établissant des liens entre compétences pratiques et acquisitions des savoirs scolaires.

Les activités socio-éducatives (sportives, créatives et culturelles) permettent au jeune de renforcer son estime de soi, sa persévérance et sa relation aux autres. Il s'appuie sur son parcours de vie pour se projeter dans un avenir professionnel entre autre. L'éducatrice accompagne la famille dans le lien famille-jeune-école.